

Les réparations dans un contexte panafricain

Expérience et vision de la commission des réparations de la Caricom

Dorbrene E. O'Marde

Vice-président de la commission des réparations (CRC) de la Communauté des Caraïbes
(Caribbean Community and Common Market[Caricom])

doromarde@gmail.com

Lors de la célébration de son dixième anniversaire à Lubumbashi (République démocratique du Congo) du 25 au 28 octobre 2023, l'Association des études africaines d'Afrique (ASAA) s'est réunie pour discuter des questions critiques de réparation, de restitution, de rapatriement et de restauration du patrimoine matériel et immatériel de l'Afrique. Notre partenaire, la revue Global Africa, a accepté de mettre à la disposition de ses lecteurs la leçon inaugurale de l'éminent ambassadeur Dorbrene O'Marde, vice-président de la commission des réparations de la Communauté des Caraïbes (Caricom) à Antigua-et-Barbuda. Il s'agit du premier document de la conférence ASAA 2023 à être publié en attendant le prochain lancement de Bokutani : la revue de l'Association des études africaines d'Afrique (ASAA) pour partager les contributions à ce débat important et opportun. Dans cet impressionnant témoignage, l'ambassadeur O'Marde nous présente l'histoire et la notion de réparation pour l'esclavage et la colonisation en tant que lutte pour une plus grande justice mondiale.

**Dr Toussaint Kafarhire Murhula,
Président de l'ASAA**

How to cite this paper:
O'Marde, D. E. (2023). Les réparations dans un contexte panafricain : expérience et vision de la commission des réparations de la Caricom. *Global Africa*, (4), pp. 64-76.
<https://doi.org/10.57832/jcq6-hj29>

Received: October 28, 2023

Accepted: November 13, 2023

Published: December 20, 2023

© 2023 by author(s). This work is openly licensed via [CC BY-NC 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)



Je voudrais commencer par adresser mes salutations et mes remerciements à tous ceux qui ont permis ma participation à cette importante conférence. Je tiens à remercier le Dr Dan Waite, directeur exécutif du programme mondial d'études à l'étranger de l'université Rutgers ; le directeur de la CARF¹, le Dr Toussaint Kafarhire Murhula ; S.J et le personnel de l'ASAA, qui ont fait preuve d'une grande sollicitude à mon égard. Je souhaite également remercier le groupe de Rutgers avec lequel j'ai communiqué depuis mon arrivée ici, un groupe qui comprend les docteurs Hyacinth Miller et Baba Badji – ainsi que Jelmer Vos de l'université de Glasgow – tous impliqués dans la recherche et les études sur la justice réparatrice.

Je m'adresse à vous en tant que président de la commission de soutien aux réparations d'Antigua-et-Barbuda (ABRSC). Antigua-et-Barbuda est une nation relativement petite située dans le quadrant nord-est de la chaîne des îles des Caraïbes. Elle est membre de la Communauté des Caraïbes, que j'appellerai Caricom² tout au long de cette présentation. L'ABRSC est un organisme mis en place par le gouvernement d'Antigua-et-Barbuda dont le mandat comprend l'organisation de programmes d'éducation et de sensibilisation relatifs aux réparations pour l'esclavage de nos ancêtres, la collaboration avec des organisations ayant des mandats similaires et l'approfondissement des liens idéologiques, sociaux et économiques avec les personnes d'origine africaine dans la diaspora et sur le continent africain. L'ABRSC est membre de la commission des réparations de la Caricom – la CRC – établie en juillet 2013 par les chefs de gouvernement : « pour établir les fondements moraux, éthiques et juridiques en faveur du paiement de réparations – pour le génocide des peuples autochtones, la traite transatlantique et le système racialisé d'esclavage – par les anciens pays européens coloniaux, aux nations et aux peuples de la Communauté des Caraïbes ». La CRC définit les réparations comme « le processus de réparation des conséquences des crimes commis et la tentative d'éliminer raisonnablement les effets dévastateurs de ces crimes sur les victimes et leurs descendants³ ».

Les réparations dans l'histoire

L'Europe connaît parfaitement le concept de réparation. Après 1807, la Grande-Bretagne a endossé la majeure partie de la responsabilité de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves. La principale raison de ce geste résidait dans son intérêt à protéger ses colonies sucrières. La plus célèbre réparation a été la décision de verser 750 000 livres Sterling au Portugal en 1815 pour restreindre son commerce avec le Brésil, puis 400 000 livres Sterling à l'Espagne pour qu'elle abandonne le commerce avec Cuba, Porto Rico et Saint-Domingue. En 1825, la France imposa à Haïti le paiement d'énormes réparations s'élevant à 90 millions de francs-or pour avoir libéré « les esclaves », c'est-à-dire pour s'être libérés

1 Centre Arrupe pour la recherche et la formation, Lubumbashi, République démocratique du Congo.

2 La commission des réparations de la Caricom et un organisme régional créé pour établir les arguments moraux, éthiques et juridiques en faveur du paiement de réparations par les gouvernements de toutes les anciennes puissances coloniales et les institutions compétentes de ces pays, aux nations et aux peuples de la Communauté des Caraïbes pour les crimes contre l'humanité que sont le génocide des autochtones, la traite transatlantique des esclaves et un système racialisé d'esclavage des biens meubles. Pour plus d'informations, voir <https://caricom.org/category/reparations/>

3 Cette définition peut être consultée à l'adresse suivante : <https://caricom.org/>

eux-mêmes ! On estime que – en comptant les intérêts – la réparation vaut environ 21 milliards de dollars en monnaie d'aujourd'hui (en comptant les intérêts)⁴.

La loi sur l'abolition de l'esclavage a été adoptée par le Parlement britannique en 1833, mettant ainsi fin à la « légalité » de l'inhumanité en 1834. La reconnaissance de l'impact que l'abolition aurait sur les économies de la périphérie et du centre était au cœur de ce contrat « commercial ». Le gouvernement britannique a reconnu cet impact et, en 1834, a indemnisé les propriétaires de plantations pour la perte de leurs esclaves. Un montant de 20 millions de livres a été versé aux esclavagistes. Ceux de ma paroisse natale, Antigua-et-Barbuda, ont reçu 415 173 livres, un shilling, sept centimes et un quart de florins. Nous Caraïbéens, avons appris en 2016, en même temps que le peuple britannique, que ces indemnités versées à la banque Rothschild venaient juste de finir d'être payés en 2015. Il ne s'agit en effet de rien de moins que de la mise en évidence des fondements racistes de la loi sur l'abolition de l'esclavage bâti sur le consensus – entre abolitionnistes et esclavagistes – que les Africains étaient des biens meubles. D'accord avec eux, le gouvernement britannique a dédommagé les planteurs pour la perte de leur « propriété », à savoir un peu moins de 700 000 âmes africaines résidant dans les Caraïbes à l'époque. Sur la base de ce nombre, nous soutenons d'ailleurs la thèse d'un crime de génocide. La réduction d'une population transplantée de plus de 5 millions de personnes à 700 000 au cours de la période d'esclavage implique, de notre point de vue, la probabilité d'un génocide à l'encontre des populations africaines des Caraïbes. Les historiens et les chercheurs sont en train de documenter les fondements de cette revendication⁵.

Depuis 1945, les tribunaux du monde entier ont confirmé les indemnités accordées à de nombreux peuples et pays. La réparation la plus importante a été celle accordée aux Juifs et à l'État d'Israël pour les conséquences de l'Holocauste en Allemagne nazie. On estime que ces compensations ont rapporté à Israël 60 milliards de dollars à ce jour. Ce montant n'inclut pas les aides liées à l'Holocauste versées par les États-Unis et les autres puissances européennes.

Nous pourrions rappeler – mais le temps ne nous le permet pas – de nombreux faits relatifs au droit à réparation dans l'histoire contemporaine. Nous pourrions par exemple évoquer les excuses officielles et les réparations offertes aux Américains d'origine japonaise, aux Indiens d'Amérique, aux alliés de la Seconde Guerre mondiale qui ont réclamé près de 33 milliards de dollars à l'Allemagne, à la Pologne pour l'utilisation des Polonais comme main-d'œuvre esclave ; aux Esquimaux et aux populations autochtones ; aux Aborigènes qui ont reçu de vastes étendues de bauxite et d'importantes sommes d'argent du gouvernement australien ; aux Maoris de Nouvelle-Zélande qui ont reçu 160 millions de dollars et une vaste étendue de territoire. Récemment, les Mau Mau du Kenya, victimes de faits de torture sous la colonisation ont obtenu un règlement de la part du gouvernement britannique. Ces exemples de réparation abouties montrent que l'Europe et l'Amérique du Nord reconnaissent clairement la réparation comme mécanisme capable d'atténuer les actes abominables du passé. Par ailleurs, il n'y a ni délai ni prescription qui empêche d'ester en justice contre les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

4 Article du *New York Times* : "The Root of Haitian Misery: Reparations to Enslavers".
<https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-history-colonized-france.html>

5 Reparations for Native Genocide and Slavery: Caricom Ten Point Plan for Reparatory Justice
<https://caricom.org/reparations-for-native-genocide-and-slavery/>

L'Afrique globale et la question de la réparation

La lutte des personnes d'origine africaine pour obtenir réparation des conséquences de l'esclavage ne date pas d'aujourd'hui. Historiquement, chaque tentative pour renverser leur sujétion a aussi été une tentative de reconquérir leur dignité d'êtres humains, d'avoir la liberté de retourner en terre africaine et d'obtenir les réparations qui leur étaient dues. Ces contestations ont souvent été défaites par des moyens militaires.

Un certain nombre de demandes de réparations ont jalonné la période post-esclavagiste dans les Caraïbes. Celles-ci provenaient d'individus et d'organisations, et étaient le plus souvent exprimées en termes juridiques. En Jamaïque, les actions entreprises par les Marrons, celles inspirées par la philosophie de Marcus Garvey⁶, ainsi que les positions rastafari des premiers combattants et de l'actuelle Organisation rastafari des Caraïbes constituent des revendications constantes en faveur du rapatriement et des réparations. Il n'y a jamais eu de repos pour les peuples des Caraïbes en matière de justice réparatrice. L'Europe n'a pas su reconnaître et répondre de manière appropriée à ces appels, peut-être en raison de sa compréhension et de son incapacité à respecter un autre principe d'équité selon lequel « qui demande réparation doit avoir les mains propres ».

La CRC réaffirme que les défis persistants de développement de la région sont directement liés à l'impossibilité historique des peuples caribéens d'accumuler des richesses propres sous l'esclavage et la colonisation. Aujourd'hui, pour offrir un niveau de vie décent aux descendants de ceux dont le sang, la sueur, et la souffrance ont permis le développement du capitalisme international, les peuples de la Caricom sont contraints de se tourner vers des investissements directs étrangers. Les nations des Caraïbes ont accédé à l'indépendance dans un état de totale dépendance économique, culturel, social et politique. La gouvernance esclavagiste et coloniale ne nous a en effet laissé aucun moyen pour accumuler du capital et de devenir autonomes, nous avons seulement pu compter sur une économie morale basée sur un travail acharné, une intelligence et une sobriété hérités de nos ancêtres. Nous sommes sortis de la colonisation avec des taux d'analphabétisme ahurissants et des connaissances scientifiques et technologiques exclusivement tournées vers le fonctionnement de l'industrie sucrière. Une telle situation a contraint nos gouvernements à s'endetter à des taux élevés pour tenter de répondre aux impératifs sociaux de la santé et de l'éducation, qui sont fondamentaux pour le développement.

Je détaillerai davantage les expériences de l'ABRSC et de la CRC, mais avant cela, je voudrais explorer l'émergence des deux organisations et la lutte de la Caricom pour les réparations dans le contexte panafricain et des relations Afrique-Caraïbes. Ces relations ont connu des hauts et des bas au cours des deux dernières décennies et sont aujourd'hui centrées sur les intérêts des peuples africains « à l'intérieur et à l'extérieur du continent ». La relation Afrique-Caraïbes est un phénomène ancien remontant à l'esclavage qui a duré quatre cents ans. Elle s'est maintenue à travers l'histoire sous toutes les formes culturelles possibles et de la conviction

6 Garvey, M. (1986). *The Philosophy and Opinions of Marcus Garvey, Or, Africa for the Africans*. Compiled by Amy Jacques Garvey, Majority Press, coll. The New Marcus Garvey Library, n° 9, Paperback.

– portée, entre autres, par le mouvement rastafari dans les Caraïbes – que pour nous, nonobstant un attachement patriotique intrinsèque, l'Afrique est notre mère patrie. Cette aspiration à l'Afrique chez les philosophes et autres leaders a permis la production des concepts du panafricanisme – décrit par Cyril Lionel Robert James comme une création spécifiquement caribéenne – né de la pensée du Haïtien Jean Price Mars, d'Edward Blyden, ressortissant des Iles Vierges, du Martiniquais Aimé Césaire, des Trinidadiens George Padmore et Henry Sylvester-Williams – et d'autres – et poussé peut-être à son plus haut niveau par l'honorable prophète jamaïcain Marcus Garvey au début du xx^e siècle. Ces penseurs ont voulu, de toutes leurs forces, recentrer l'Afrique dans le monde moderne émergent – un monde bâti sur le savoir et l'esprit. Nous reconnaissons également la portée de deux contributions africaines majeures au panafricanisme, celles de Léopold Senghor et de Duse Mohamed Ali.

Jusqu'à récemment, les relations Afrique-Caraïbes n'ont pas bénéficié d'un soutien et d'une orientation politiques et économiques significatifs de part et d'autre de l'Atlantique. Nous assistons cependant, depuis deux décennies, à une intensification des efforts visant à renforcer ces relations et à les matérialiser pour le citoyen ordinaire sur le continent et dans la diaspora. L'utilisation de l'expression « Global Africa » a ainsi regagné en importance. Je dis « regagné » en hommage aux travaux et propos du sociologue kenyan Ali Mazrui qui affirmait au milieu des années 1990 : « Nous définissons l'Afrique globale comme le continent africain plus la diaspora de l'esclavage (les descendants des survivants de la traversée de l'Atlantique) et la diaspora du colonialisme (la dispersion des Africains qui continue à se produire à la suite de la colonisation et de ses conséquences)⁷ ».

À l'instar de la fierté exprimée par les Caraïbes dans la genèse et le développement du panafricanisme, l'Afrique peut également être fière du rôle qu'elle a joué dans la mise en place du mouvement pour les réparations. C'est en effet sur le continent que celui-ci a pris son essor. C'est en 1992 que l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) – aujourd'hui Union africaine (UA) – a constitué un « groupe de personnalités éminentes » de 12 membres – présidé par l'homme d'affaires nigérian Chief Bashorun MKO Abiola – avec pour mandat de poursuivre l'objectif des réparations en faveur de l'Afrique. L'avocat et diplomate caribéen et jamaïcain Dudley J. Thompson était membre du groupe, tout comme la remarquable chanteuse et militante des droits humains Miriam Makeba. Dans ce cadre, Abiola a déclaré : « Notre demande de réparations repose sur un trépied d'arguments moraux, historiques et juridiques... Qui sait quel chemin le développement social de l'Afrique aurait pris si nos grands centres de civilisation n'avaient pas été rasés dans la quête de cargaisons humaines ? Qui sait comment nos économies se seraient développées⁸ ? ».

Pour Ali Mazrui, la condition pour que le mouvement pour les réparations puisse porter ses fruits, tenait dans la reconnexion de l'Afrique avec la diaspora, dans le cadre de ce qu'il a appelé « une croisade mondiale pour les réparations en faveur du monde africain et noir ». Il a également plaidé en faveur d'une plus grande agencité des peuples et des États africains, soulignant que « les réparations devraient signifier pour les pays occidentaux la fin du soutien aux régimes tyranniques, le renforcement de la démocratie sur le continent, l'octroi

7 Mazrui, A. (2002). *Black Reparations in the Era of Globalization*. Institute of Global Cultural Studies.

8 Abiola, MKO (1992, 1-7 June). Why Reparations? *West Africa*, 910-911.

aux États africains de sièges au sein des organisations internationales ainsi que l'annulation de leur dette ». Il a proposé un plan dénommé « Passage du Milieu » en référence au commerce triangulaire des esclaves mais cette fois-ci, les anciennes nations esclavagistes et coloniales transféreraient des capitaux pour reconstruire l'Afrique et davantage de pouvoir afin de donner plus de poids aux Africains à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et au Conseil de sécurité des Nations unies. Le plan prévoyait – et c'est intéressant à la lumière de notre visite au monument de l'honorable Patrice Lumumba – « la restitution des biens volés, des objets d'art et autres trésors traditionnels ». C'était en 1993, il y a trois décennies ! En cette même année 1993, le Nigeria a accueilli la première conférence panafricaine sur les réparations organisée par l'OUA, à l'issue de laquelle la proclamation d'Abuja a été publiée. Elle appelait au versement de réparations à l'Afrique et à sa diaspora « pour les dommages causés par l'esclavage, la colonisation et le néocolonialisme ».

La lutte pour les réparations sur le continent a ensuite reculé – au niveau étatique – car en 2001, lors de la conférence des Nations unies contre le racisme à Durban, en Afrique du Sud, les gouvernements africains ont voté avec l'Europe et les États-Unis contre la déclaration selon laquelle « l'esclavage et la traite des esclaves sont un crime contre l'humanité, et que les Africains lésés ont le droit de demander une réparation juste et adéquate ». Ce vote a porté un coup sérieux à la vision de l'unité Afrique-Caraïbes, remettant en cause les convictions panafricaines de nombreux militants caribéens. Ils ont – je devrais plutôt dire « nous » – repris foi quand le groupe de la société civile, la communauté des ONG africaines a voté en faveur de la déclaration.

En 2007, les Nations unies ont appelé à la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite européenne des esclaves. Dans les Caraïbes, sous l'impulsion de la Jamaïque et de la Barbade, les gouvernements et la société civile ont réagi positivement à cet appel et ces commémorations ont donné lieu à des discussions importantes sur les réparations et la revitalisation des relations entre l'Afrique et les Caraïbes. Le renforcement de ces relations a été présenté comme un impératif dans la création d'un nouvel ordre mondial qui ne fait plus des peuples africains ses victimes, qui permet de façonner de nouvelles options pour le développement, ainsi que la vision politique et la diplomatie qui devront appuyer ces options.

En 2013, le professeur Hilary Beckles a publié son monumental *Britain's Black Debt, Reparations for Caribbean Slavery and Native Genocide* (La dette noire de la Grande-Bretagne), un livre que tout le monde devrait lire, quel que soit l'endroit où l'on se trouve dans l'Afrique globale. Les chefs de gouvernement de la Caricom ont tiré parti du vigoureux débat public sur la justice réparatrice que cet ouvrage a suscité dans toute la région et ont décidé de mettre en place la commission des réparations de la Caricom (CRC). Les discussions sur la réparation ont également été influencées par les initiatives des communautés rastafari qui défendent le rapatriement depuis les années 1930 et, surtout, par les travaux du prix Nobel d'économie caribéen, Sir Arthur Lewis, qui, dès le début des années 1940, a soutenu et prouvé à la Grande-Bretagne qu'elle devait aux Caraïbes quatre cents ans de travail gratuit que 20 millions d'Africains réduits en esclavage et leurs descendants leur avaient fourni.

Le plan Caricom pour la justice réparatrice

En droit des réparations, les plaignants doivent établir un lien entre l'effet, l'impact, le préjudice existant et la cause identifiée, en l'espèce, l'esclavage et le génocide. La commission des réparations de la Caricom a de ce point de vue, identifié un certain nombre de caractéristiques générales de la condition caribéenne – le préjudice – qui sont le résultat direct de ces crimes. La commission considère que les réparations doivent porter sur la transformation de cette condition caribéenne.

Nous affirmons – comme base de notre demande de réparation – que les gouvernements européens étaient commerçants et propriétaires d'Africains réduits en esclavage, qu'ils ont ordonné des actions génocidaires sur les communautés autochtones, ont adopté les politiques juridiques, financières et fiscales nécessaires à l'asservissement des Africains. Ils ont mis en œuvre et présenté l'esclavage des Africains et le génocide des autochtones comme faisant partie de leur « intérêt national », et ont refusé d'indemniser les personnes réduites en servitude. Ces mêmes gouvernements européens ont indemnisé les propriétaires d'esclaves lors de l'abolition pour la perte de leurs droits légaux sur les Africains réduits en esclavage, ont imposé un siècle supplémentaire d'apartheid racial aux personnes émancipées, et ont rajouté un autre siècle de politiques qui ont perpétué les souffrances des personnes émancipées et des survivants du génocide, et ont finalement refusé de reconnaître ces crimes ou de dédommager les victimes et leurs descendants.

Cette demande de réparation s'inscrit dans une architecture qui exige des excuses officielles complétées par des indemnisations. À cette fin, nous avons publié un plan en dix points pour la justice réparatrice. Je n'ai pas le temps d'explorer ici dans le détail, le contenu de ce plan, mais j'invite instamment tout le monde, quelle que soit sa discipline, à le consulter sur le site caricom.org. Ce document trace la voie vers la réconciliation, la vérité et la justice pour les victimes de l'esclavage, du génocide des autochtones et leurs descendants. Il s'agit d'une perspective endogène de développement social et économique – par opposition aux plans d'héritage qui sont élaborés ou sont en cours d'élaboration ailleurs – dans laquelle des réparations sont proposées aux demandeurs individuels ou aux descendants.

Le plan s'inscrit dans la perspective compensatoire de la déclaration d'Abuja, ainsi que des appels à la restitution et à la réhabilitation. La continuité de la vision en matière de justice réparatrice partant de la déclaration d'Abuja jusqu'au plan de la Caricom laisse entrevoir le potentiel d'un mouvement africain global de justice réparatrice. Notre plan met en évidence dix domaines ou actions à poursuivre dans les négociations avec les États européens, ces dix points seront également au centre de la politique réparatrice dans les États membres de la Caricom. Ses principaux éléments sont les suivants :

- (i) des excuses complètes et formelles ;
- (ii) des programmes de développement en faveur des peuples autochtones ;
- (iii) le financement du rapatriement en Afrique ;

- (iv) la création d'institutions culturelles et le retour du patrimoine culturel ;
- (v) des politiques de santé publique ;
- (vi) des politiques d'éducation ;
- (vii) le renforcement des échanges scientifiques, historiques et culturelles ;
- (viii) des programmes de réhabilitation psychologique ;
- (ix) des politiques scientifiques et technologiques ;
- (x) l'annulation de la dette et l'indemnisation.

Je prendrai quelques minutes pour en aborder certains aspects. La problématique la plus urgente est sans conteste celle de la santé publique : la population d'origine africaine des Caraïbes présente aujourd'hui la plus forte incidence d'hypertension et de diabète de type 2 au monde. Cette crise de santé publique est le résultat direct de leur vulnérabilité nutritionnelle, de la brutalisation physique et émotionnelle inhumaines qu'ils ont subie pendant la longue période de l'esclavage. L'éducation est un autre défi majeur. Dans le plan, nous cherchons à remédier à l'analphabétisme généralisé qui continue d'affliger les sociétés des Caraïbes et à préparer nos jeunes à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder à la culture scientifique et technologique qui est devenue le patrimoine mondial de la jeunesse. La culture occupe également une dimension importante dans notre plan. C'est pourquoi nous investissons dans des institutions culturelles, telles que les musées et les centres de recherche, afin de permettre à nos concitoyens de comprendre les crimes perpétrés contre nous et de célébrer les progrès majeurs que nous avons réalisés, même en l'absence de réparations.

L'esclavage a eu comme principale répercussion culturelle de briser et détruire l'attachement des Africains à leur culture, ce qui se manifeste par une faible estime de soi ; la dévalorisation de l'identité noire ; des structures sociales défaits et des valeurs familiales dépréciées ; la délégitimation de la religion et des pratiques culturelles d'origine africaine ; ainsi que la déconnexion des racines et de la culture ancestrale. Rajoutons à tout cela le traumatisme psychologique. En effet, pendant plus de quatre cents ans, la classification juridique des Africains comme non-humains, biens meubles et comme propriétés d'autrui a infligé des dommages psychologiques massifs aux descendants africains, et cela se donne à voir quotidiennement dans la vie sociale.

Le remboursement à Haïti des 21 milliards de dollars mentionnés plus haut figure en bonne place dans l'agenda de la Caricom.

Nous avons donc, en premier lieu, appelé à un dialogue avec les Etats européens afin d'entamer le processus de guérison et de réparation. Nous insistons pour que ce dialogue aboutisse au minimum à une reconnaissance et à des excuses officielles pour le « caractère fondamentalement illégal et génocidaire de l'esclavage transatlantique ». Il doit également déboucher sur des réparations matérielles et financières qui couvrent les coûts des interventions identifiées par la commission de la Caricom.

Collaboration contemporaine entre l'Afrique et les Caraïbes⁹

Depuis le début de ce siècle, nous avons assisté à la naissance d'une série de forums – sous différents noms, dans de multiples secteurs qui ont en partage la mission de « forger des relations plus fortes entre l'Afrique et les Caraïbes », à commencer par le premier forum de la diaspora africaine de décembre 2002. Citons dans ce sillage, la Conférence Afrique du Sud-Union africaine- Diaspora Caraïbienne-, qui s'est tenue en Jamaïque en 2005, dans le but de revitaliser les « liens historiques et culturels entre l'Afrique et la diaspora africaine dans les Caraïbes et d'établir des mécanismes permettant de renforcer les liens politiques ».

Les deux blocs – africain et caribéen – ont une histoire de coopération au sein de la communauté internationale – aux Nations unies et dans ses divers organes, au sein du Commonwealth of Nations¹⁰, dans les groupes Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), dans les conférences axées sur les PEID (petits États insulaires en développement) et dans la négociation de divers accords commerciaux et conventions internationales. L'Union africaine a récemment intégré la diaspora de 170 millions de personnes d'origine africaine vivant en dehors du continent – en tant que sixième région –, nous offrant ainsi la possibilité de participer davantage à la prise de décision africaine au niveau mondial. Des plateformes de travail formelles ont été établies entre l'Union africaine et le secrétariat de la Caricom, à partir desquelles ils collaborent. Le potentiel de développement d'une orientation politique et d'une diplomatie communes pour les deux régions a été renforcé en 2020 avec la création de l'AFCAR – Groupe africain et de la Communauté des Caraïbes (AfCar), le forum du Groupe Afrique-Caricom – composé de soixante-huit membres au sein des Nations unies. L'objectif de l'AFCAR est largement ancré dans le renforcement des liens historiques entre les États d'Afrique et des Caraïbes, sur la base d'aspirations communes et des trois principes de solidarité, de partenariat et de multilatéralisme, dans l'intérêt commun des deux régions. Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à la visite de l'ancien président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, en Jamaïque et à Trinité-et-Tobago. Son successeur, Thabo Mbeki, s'est rendu en Jamaïque et a assisté à la conférence des chefs de gouvernement de la Caricom en 2003, où il a appelé à une « renaissance africaine » englobant « tous les Africains, en Afrique et dans la diaspora¹¹ ». Plus récemment, le président Uhuru Kenyatta s'est rendu à la Barbade et à la Jamaïque et s'est engagé à approfondir les liens bilatéraux et entre les peuples dans l'intérêt des deux pays. Le Premier ministre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Ralph Gonsalves, a fait une visite officielle en Éthiopie et la Première ministre de la Barbade, Mia Mottley, lors de sa récente visite au Ghana, a appelé à un resserrement des liens entre les deux nations.

Néanmoins, ce rapprochement politique et diplomatique tarde encore à donner des résultats satisfaisants pour ceux qui militent pour des liens plus forts entre l'Afrique et la Caricom, deux blocs qui continuent à lutter contre les défis majeurs

9 La plupart des éléments concernant les réunions et les visites sont tirés de l'ouvrage du Dr Len Ishmael intitulé *Under Invested The Caribbean-African Relationship*.

[https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PP%20-%202019-08%20\(Len%20Ishmael\).pdf](https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PP%20-%202019-08%20(Len%20Ishmael).pdf)

10 Communauté de nations.

11 Discours de S.E. Thabo Mbeki, président de l'Afrique du Sud, à l'ouverture de la vingt-quatrième réunion de la conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (Caricom), le 2 juillet 2003, à Montego Bay, Jamaïque.

<https://caricom.org/address-by-h-e-thabo-mbeki-president-of-south-africa-at-the-opening-of-the-twenty-fourth-meeting-of-the-conference-of-heads-of-government-of-the-caribbean-community-caricom-2-july-2003-montego/>

que leur imposent le système financier occidental, et qui doivent faire face au changement climatique et, plus récemment, à la pandémie de Covid-19. Des avancées existent : elles sont visibles sur le plan culturel où les artistes montrent la voie en renforçant les relations dans la musique, la danse, la mode et la cuisine. La coopération universitaire se renforce elle aussi et l'université des Antilles occidentales (University of the West Indies) a signé des conventions avec des institutions académiques en Afrique du Sud et au Ghana. Elle a créé le P.J. Patterson Centre for Africa-Caribbean Advocacy (centre P.J. Patterson pour la défense des intérêts de l'Afrique et des Caraïbes).

Bien que le CRC soit convaincu d'avoir contribué à relancer le mouvement en faveur des réparations, il est important de préciser qu'aux États-Unis d'Amérique, l'appel en faveur des réparations est tout aussi ancien, mais je date son renouveau aux années 1990, lorsque l'activiste James Forman a publié son Manifeste des Noirs pour les demandes de réparations. Il s'agissait d'un plan qui réclamait au gouvernement américain un demi-milliard de dollars pour financer la protection sociale des ayants-droits, une banque foncière dans le Sud et, fait intéressant, la création de quatre industries d'édition et d'imprimerie. Le travail de la National Coalition of Blacks for Reparations in America (N'COBRA) au niveau de la société civile ainsi que celui de John Conyers, membre du Congrès, au niveau fédéral a finalement abouti à la création de la National African American Reparations Commission (NAARC). Sur le site web de la NAARC, on peut lire ce qui suit : « la commission des réparations afro-américaines (NAARC) s'inspire de la commission des réparations de la Caricom, qui se mobilise et s'organise pour exiger des anciens colonialistes européens des compensations pour le génocide des Amérindiens et l'esclavage des Africains ». Nous assistons ici à l'expansion et à l'auto-renforcement du mouvement mondial pour la justice réparatrice. La NAARC, comme la CRC, a publié un plan en dix points.

Au sein de cette infrastructure mondiale de justice réparatrice, on compte également la Pan-African Reparations Coalition in Europe (PARCOE) au Royaume-Uni, qui considère les réparations comme « un processus visant à restaurer et à redonner à une population dépossédée de sa communauté, le pouvoir de réaliser ses objectifs et de défendre les intérêts de son groupe sur le plan géopolitique en tant que pouvoir sur eux-mêmes et auprès du reste du monde¹² ». Quant au Global African Congress (GAC), dont le siège se trouve à Toronto au Canada, il se décrit comme un réseau international panafricain composé d'organisations et d'individus et compte parmi ses objectifs l'exigence de réparations pour l'exploitation des personnes d'origine africaine. En 2022, la GAC a organisé une conférence internationale sur les réparations à la Barbade.

Je voudrais, à ce stade de ma présentation, souligner que le panafricanisme n'est ni mort ni en sommeil, qu'il s'exprime actuellement à travers les efforts politiques et diplomatiques conséquents, qu'il reconnaît que tous les Africains – continentaux ou diasporiques – partagent une histoire commune et donc un destin commun, et qu'il reconnaît donc que nous devons opposer une résistance commune à la domination oppressive euro-américano-israélienne. Je voudrais également

12 En 2001, la PARCOE est fondée sous la direction conjointe d'Esther Stanford-Xosei et de Kofi Mawuli Klu. Depuis sa création, elle a été impliquée dans un certain nombre d'initiatives importantes, telles que l'action en justice entreprise contre le chef d'État et le gouvernement britanniques en 2003, en collaboration avec la campagne Black Quest for Justice. Voir <https://www.youtube.com/watch?v=amlHu8lim6w>

affirmer qu'il y a potentiellement deux voies principales pour l'expression de la solidarité africaine mondiale : la première étant le mouvement des réparations ; et pour la seconde, tout comme nous nous sommes attaqués à l'apartheid, nous devons jeter un regard révolutionnaire sur les crimes contre l'humanité commis à la fois au Sahara occidental et en Palestine. Je dis cela en réaction au délégué étudiant qui, lundi soir, a demandé s'il existait dans le panafricanisme contemporain, un espace dans lequel les jeunes pouvaient entrer – ou être encouragés à entrer.

Il ne fait aucun doute qu'au cours des deux dernières décennies, le mouvement en faveur de la justice réparatrice a progressé de manière constante sur une trajectoire ascendante, en particulier au niveau des États/gouvernements des Caraïbes, jusqu'à inclure les gouvernements de Cuba, du Venezuela et récemment, la Colombie et le Ghana (s'exprimant au nom des nations africaines), mais aussi les agences multinationales, les entreprises, et le monde universitaire aux États-Unis et en Europe. Mais comme le suggère à juste titre le NAARC, « obtenir des réparations est impossible sans galvaniser une masse critique de personnes de descendance africaine et d'alliés qui croient en la validité et à la valeur du concept et qui sont prêts à lutter pour le faire aboutir ». Cette déclaration du NAARC définit le travail de la CRC et de ses commissions/comités nationaux, à savoir le plaidoyer pour galvaniser une masse critique de Caribéens en soutien à la demande de réparations. Au cours de la dernière décennie, la CRC a ainsi mis en œuvre une solide campagne de plaidoyer et d'éducation publique sur la justice réparatrice aux niveaux régional et international.

Nous nous sommes engagés dans une communication médiatique intense (programmes télévisés, conférences de presse, articles, entretiens avec les médias internationaux) afin d'obtenir la couverture de grands organes tels que Reuters, Associated Press, Al Jazeera, CNN, BBC, RT, Guardian Group, *Wall Street Journal* et, plus récemment, *Time Magazine* en juillet 2023. En outre, nous avons :

- créé sur le campus Mona de l'université des Antilles, un centre de recherche sur la réparation pour mener des actions d'éducation citoyenne, de recherche et de publication ;
- promu l'engagement des jeunes et la formation au plaidoyer – axée sur la connaissance de l'histoire de l'esclavage et du génocide autochtone dans la région ;
- obtenu des engagements diplomatiques auprès des Nations unies, de l'Organisation des États américains (OEA), de l'Union africaine, du Congrès panafricain, du Parlement britannique, du Congrès américain et des gouvernements du Kenya et du Ghana ;
- participé à des exposés, des conférences et des réunions aux Nations unies, à la Chambre des communes du Royaume-Uni, au Bénin, au Ghana, en Éthiopie, en Afrique du Sud, au Sénégal, au Costa Rica, en Martinique et dans de nombreuses universités (Harvard, Oxford et Tulane, par exemple) ;
- collaboré avec des organisations confessionnelles au niveau régional et en Afrique australe ;
- développé un partenariat solide avec le réseau international AIDO, une ONG internationale représentant les chefs traditionnels africains (rois, reines et

chefs) et d'autres parties prenantes actives dans les domaines de la culture et des droits de l'homme en Afrique, aujourd'hui implantée dans 11 pays d'Afrique et d'Europe.

Un certain nombre d'avancées importantes ont été réalisées au niveau mondial, et j'en citerai quelques-unes :

- les exigences de la CRC ont été approuvées par les gouvernements de Cuba, du Congrès panafricain, de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (Celac), de l'Alba¹³ et du Parlement indien ;
- de nombreuses universités prestigieuses des États-Unis et du Royaume-Uni ont décidé de revoir leur propre histoire et leur relation avec la traite négrière et l'esclavage (Brown, Columbia, Princeton, Harvard Law School, University of Chicago, Georgetown, University of Virginia, Oxford, Cambridge, Bristol et l'University of London). L'université de Glasgow a signé un protocole d'accord avec l'Université des Antilles Occidentales (University of the West Indies) en 2018, pour la création d'un Centre de recherche Glasgow-Caraïbes et la mise en place d'un master sur la justice réparatrice – pour lesquels l'université de Glasgow contribuera à hauteur de 20 millions de livres sterling sur vingt-ans.
- des entreprises privées telles que la Banque d'Angleterre, la Lloyds of London, la Bank of Scotland, Greene King, UK Trust et d'autres ont reconnu leur rôle et leur participation dans la traite des esclaves et les pratiques esclavagistes, certaines ont proposé de communiquer sur leurs responsabilités pour réparer leurs crimes ;
- le rapporteur spécial des Nations unies sur le racisme et la discrimination raciale a fait une déclaration, de même que le Parlement européen. Un forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine a été créé au sein des Nations unies et compte deux représentants des Caraïbes parmi ses dix membres. Le passé esclavagiste de l'Europe a été reconnu dans la déclaration du sommet UE-Celac (l'Union européenne et la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes) qui s'est tenu en juillet 2023 à Bruxelles¹⁴.

Des développements récents ont eu un impact sur l'agenda des réparations. Parmi ceux-ci, les excuses et la reconnaissance de leur(s) rôle(s) dans l'esclavage et la traite des esclaves, de la part (i) du roi et du Premier ministre du gouvernement des Pays-Bas, (ii) de l'Église d'Angleterre, (iii) du groupe de presse The Guardian, (iv) de deux familles importantes (Trevelyan et Gladstone) au Royaume-Uni. Certaines ont mis en place des mécanismes de financement pour des programmes de réparation.

Le prince Charles – aujourd'hui roi Charles III – a modifié ses déclarations publiques sur l'esclavage et la traite négrière et a suggéré que – et je paraphrase – « la conversation sur l'esclavage est une conversation dont le temps est venu ». Il a récemment ouvert les archives de la famille royale britannique à des chercheurs universitaires et attend un rapport dans trois ans.

Je termine cette intervention en vous remerciant encore une fois de m'avoir donné l'occasion de présenter le mouvement de réparation caribéen à la réflexion de cette merveilleuse assemblée dont la camaraderie me comble. Je termine par

¹³ Alliance bolivarienne pour les Amériques

¹⁴ La plupart des informations ci-dessus proviennent de la documentation interne du CRC.

une citation tirée de l'ouvrage passionnant de Duke L. Kwon et Gregory Thompson intitulé *Reparations: A Christian Call for Repentance and Repair*. Je paraphrase légèrement – avec mes excuses – en remplaçant le mot « espoir » par le mot « but » :

« Notre but est que le mal singulier causé par la suprématie blanche, le vol qu'elle nous a infligé, à nous et à ceux que nous aimons, soit largement perçu pour ce qu'il est. Notre but est qu'il soit confessé lorsqu'il sera perçu. Notre but est qu'une fois confessé, il soit abandonné. Notre but est qu'une fois abandonné, le monde qu'il a créé disparaisse et que son poids tombe de nos épaules. Notre but est la réparation. Nous travaillons dans ce sens ».